



LE DOMAINE DE SPAGNOL

42, Chemin du Cal de Spagnol-Soubran
06200 NICE

NOTICE DESCRIPTIVE

(conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)

39 logements

- I NOTE GENERALE
- II CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'OPERATION
- III LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS
- IV ANNEXES PRIVATIVES
- V PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE
- VI EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE
- VII PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

le 07/12/2021

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

1. NOTE GENERALE

Le présent notice concerne l'opération « LE DOMAINE DE SPAGNOL » à Nice, pour laquelle le Maître d'ouvrage est titulaire du droit d'utilisation de la marque « NF HABITAT ».

L'opération sera donc certifiée NF Habitat.

Les caractéristiques techniques de la construction sont définies par la présente notice.

La construction se conformera :

- aux lois et réglementations en vigueur.
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- aux règles de l'art rendues obligatoires par la réglementation.
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), la Réglementation Thermique en vigueur à la date du dépôt du Permis de Construire (RT 2012), ainsi que les derniers décrets et arrêtés concernant l'accessibilité aux handicapés.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par le bureau de contrôle APAVE SUD EUROPE.

Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

Les conséquences des phénomènes naturels qui peuvent se produire, par suite de retraits de matériaux, tassements, fluages, dilatations, fissurations, etc... et qui accompagnent généralement les constructions après terminaison des travaux, ne pourront en aucun cas être considérés comme vices cachés ou apparents.

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction et de mise en œuvre des différents éléments techniques nécessaires à cette construction, tel que défini dans l'acte de vente.

L'implantation des équipements ou appareils ainsi que les retombées, soffites, et faux plafonds, peuvent y être figurés à titre indicatif, les canalisations ne sont pas figurées.

Les teintes, coloris et finitions des façades, seront choisies par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser les demandes de Travaux Modificatifs Acquéreurs (TMA).

Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive et sous réserves que les modifications soient conformes à la réglementation d'accessibilité aux PMR.

Seront admises, de plein droit, toutes les modifications de structures et d'agencement intérieur, ayant pour objet de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'ensemble et qui seraient apportées par le Constructeur en accord avec le Maître d'œuvre, en cours de travaux.



2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'OPERATION

2.1. INFRASTRUCTURE

2.1.1. Fouilles

Après décapage, le terrassement sera exécuté en pleine masse pour établissement des plates-formes.

Fouilles en rigoles ou en puits pour ouvrages de fondations, ou autre système de fondations retenu.

2.1.2. Fondations

Le bâtiment sera fondé sur le bon sol. Le mode de fondation résultera de la campagne de reconnaissance de sols et de l'étude du bureau d'études de structures.

Les fondations en béton armé consisteront en semelles superficielles isolées ou filantes. Leur définition recevra l'accord du bureau de contrôle.

2.1.3. Sol du niveau le plus bas

Il sera constitué par une dalle pleine (radier) ou un dallage en béton armé selon préconisation de l'étude de sol.

Sa définition sera conforme aux études techniques et recevra l'accord du bureau de contrôle.

Cunettes périphériques afin de récupérer les eaux d'infiltration éventuelles venant des parois.

2.2. MURS ET OSSATURE

Les études et l'exécution des ouvrages en infrastructure et superstructure respecteront les règles parasismiques en vigueur à NICE à la date du dépôt du Permis de Construire.

Les épaisseurs des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, et validées par le bureau de contrôle.

2.2.1. Murs en infrastructure

2.2.1.1. Murs périphériques

Voiles enterrés en béton banché et/ou en béton projeté (parois berlinoises ou voiles par passes) calculés pour résister aux poussées diverses.

Des entrées d'eau ponctuelles seront admises au droit des parois enterrées conformément au DTU 14.1. « Structures relativement étanches ».

2.2.1.2. Murs de refends

Voiles intérieurs béton banché.

2.2.1.3. Murs séparatifs des garages

Murs en blocs d'agglomérés de béton creux, ou mur en béton armé ; localisation selon plans.

2.2.1.4. Poteaux et poutres

Poteaux et poutres en béton armé (dimensionnement donné par le calcul béton).

2.2.2. Murs de superstructure

2.2.2.1. Murs des façades

Voiles en béton banché selon calcul du Bureau d'Etude de Structure avec doublage isolant - épaisseur suivant étude thermique.

Revêtement extérieurs : enduit monocouche projeté (enduit hydraulique) ou peinture pliolite, selon plans Architecte.

2.2.2.2. Murs pignons

Voiles en béton banché de 0,16 m d'épaisseur ou suivant plans B.A en parpaing.

2.2.2.3. Murs extérieurs divers (balcon, terrasse, loggia)

Voiles en béton armé banché ou en parpaing.

2.2.2.4. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Voiles en béton banché de 0,16 m d'épaisseur suivant plan B.A. à l'intérieur d'un logement, de 0,18 m d'épaisseur minimum dans le cas de murs séparatifs entre deux logements.

2.2.2.5. Murs séparatifs

Entre locaux privatifs contigus, murs en béton banché ou blocs de béton ou cloisons séparatives anti-effraction, suivant études techniques en respect avec la réglementation applicable sur l'acoustique.

Entre locaux communs et parties privatives, murs en béton banché avec doublage si nécessaire ou cloisons séparatives anti-effraction.

2.3. PLANCHERS ET OSSATURE

2.3.1. Plancher entre zones parkings

Dalle pleine en béton armé ou au moyen de prédalles, épaisseur et armatures suivant l'étude établie par le Bureau d'Etude de Structure.

2.3.2. Plancher sur zones parkings

Dalle pleine en béton armé ou au moyen de prédalles, épaisseur et armatures suivant l'étude établie par le Bureau d'Etude de Structure.

Traitement thermique et coupe-feu sous les parties habitables.

Étanchéité et protection lourde (béton désactivé ou dalles/plots ou terre végétale) pour les parties hors enveloppe bâtiment (cheminements, porches, terrasses et espaces verts).

2.3.3. Planchers hauts étages

Dalle pleine en béton armé, épaisseur et armatures suivant l'étude établie par le Bureau d'Etude de Structure.

2.3.4. Planchers sous terrasses accessibles au-dessus d'une partie habitable

Dito 2.3.3 avec isolation thermique selon étude thermique, complexe d'étanchéité et protection lourde (dalles sur plots).

2.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION - FAUX PLAFONDS

2.4.1. Entre pièces principales

Cloison composite isolante, type PLACOSTIL de 72 mm d'épaisseur, avec parements en plaques de plâtre fixés sur une ossature métallique, d'une façon générale.

2.4.2. Entre pièces principales et pièces de service

De même nature que celles entre pièces principales, avec parements hydrofuges pour les pièces humides.

2.4.3. Encoffrements

Cloison composite isolante, type PLACOSTIL, avec parements en plaques de plâtre fixés sur une ossature métallique (épaisseur suivant réglementation acoustique).

2.4.4. Faux-plafonds

Faux plafonds et/ou soffites en plaques de plâtre sur ossature métallique, avec isolation suivant nécessités, pour dévoiement de canalisations, ventilation et conduits de soufflage du système de chauffage/rafraîchissement, suivant plans de l'architecte.

2.5. DOUBLAGES

2.5.1. Doublage thermique

Tous les murs de façades seront prévus doublés par un complexe isolant intérieur en polystyrène avec plaque de plâtre (type et épaisseur selon étude thermique).

2.5.2. Doublage phonique et thermique

Doublage thermo-acoustique sur les gaines d'ascenseurs et cages d'escaliers, suivant plans et nécessités du projet.

2.6. ESCALIERS

2.6.1. Escaliers communs

Les escaliers seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulé en place.

2.7. VENTILATION

2.7.1. Conduits de ventilation des zones de parkings

Ventilation mécanique avec introduction d'air neuf par grille ou conduit maçonné.

2.7.2. Ventilation des appartements

Ventilation mécanique contrôlée avec introduction d'air neuf par les façades ou par les menuiseries dans les pièces principales et extraction de l'air vicié par les pièces humides, suivant étude du BET Fluides.

2.8. CHUTES ET CANALISATIONS

2.8.1. Chutes d'eaux pluviales

Collecte des eaux de toitures-zinc par des cheneaux et gouttières.
Descentes en tubes métalliques et/ou PVC positionnées en façades ou en rives des terrasses, suivant plans.
Les sections des descentes seront adaptées aux surfaces collectées.
Gargouilles et trop-pleins en tube aluminium pour les terrasses et/ou balcons.

2.8.2. Chutes d'eaux usées

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide, situées en gaine technique.
Dans la hauteur des niveaux habitables, ces chutes seront insonorisées.
Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires.

2.8.3. Canalisations en plafonds des parkings

Collecteur en PVC avec tous les accessoires (tampons, dégorgeement, té, coudes, ferrures de supports, etc...).

2.8.4. Branchements aux égouts

Les canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales seront raccordées aux réseaux extérieurs aux endroits fixés par les services de la compagnie fermière, par système gravitaire ou système de relevage si nécessaire.

2.9. TOITURES & TERRASSES

2.9.1. Toitures zinc

Couverture zinc à joint debout : le complexe comprend un isolant thermique de type EFIGREEN ALU+ ou équivalent, de la pose d'un chevronnage, liteauage et voligeage en bois.
La couverture sera en feuilles de zinc de type VM ZINC ou équivalent.

2.9.2. Étanchéité terrasses inaccessibles

Sans objet

2.9.3. Étanchéité terrasses accessibles au-dessus des parties habitées

sont concernés : les logts A31, B31 et B32

Sur dalle sans pente, isolation thermique (épaisseur suivant étude thermique) ;
Étanchéité multicouche élastomère avec protection par dalles céramique de 60 x 60 posées sur plots.

2.9.4. Étanchéité terrasses accessibles au-dessus des parkings ou locaux techniques

sont concernés : les logts A02, A03, A05, B02, B03, B04, B05 et B06

Sur dalle sans pente, étanchéité multicouche élastomère sous protection lourde (dalles céramique de 60 x 60 posées sur plots).

2.9.5. Souches de ventilation et édicules

En maçonnerie de blocs de béton ou métallique préfabriquée, relevé d'étanchéité.

3. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

3.1. SOLS ET PLINTHES

3.1.1. Sols des entrées, dégagement, séjours, chambres, cuisines et W.C.

Revêtement de sol en grès cérame émaillé :

Format 60 x 60 ou autre, suivant choix proposés par le Maître d'Ouvrage, de type DECOCERAM ou équivalent.
Pose droite.

Plinthes en grès émaillé assorties avec le carrelage du sol.

3.1.2. Sols des salles de bains et salles d'eau

Revêtement de sol en grès cérame émaillé :

Format 60 x 60 ou autre, suivant choix proposés par le Maître d'Ouvrage, de type DECOCERAM ou équivalent.
Pose droite.

Plinthes en grès émaillé assorties avec le carrelage du sol pour les murs ne recevant pas de faïences (plinthes au droit des cloisons démontables séparatives entre SdB et WC, suivant localisation sur plan).

3.1.3. Sols des terrasses et balcons

Revêtement de sol en dalles céramique de 60 x 60 posées sur plots.
Teinte unique au choix de l'Architecte.

3.2. REVETEMENT MURAL (AUTRES QUE PEINTURE)

3.2.1. Cuisines ouvertes et kitchenettes

Sans objet

3.2.2. Salles de bains et salles de douches

Format 30 x 60 ou autre, suivant choix proposés par le Maître d'Ouvrage.

Dans les salles de bains et salles de douche :

- sur toute hauteur (du sol au plafond), au pourtour des SdB et SdD hors emprise cloisons démontables séparatives entre SdB et WC, suivant localisation sur plan ;
- sur le tablier de la baignoire, compris habillage de la trappe de visite.

3.3. PLAFONDS : VOIR 3.8.2.2 - 3.8.2.3

3.4. MENUISERIES EXTERIEURES

3.4.1. Portes-fenêtres et fenêtres

Coloris suivant Permis de construire : blanc intérieur ; Gris extérieur

Menuiseries en aluminium bicolore pour l'ensemble des baies (coulissantes, ouvrantes à la française et oscillo-battantes pour SdB, SdD et WC des logts).

Fenêtres oscillo-battantes pour les baies sur cuisines ouvertes (sont concernés les logts A05, A15, A25, B02, B12 et B22).

Double vitrage isolant.

Prises d'air frais placées dans les menuiseries ou dans les coffres des volets roulants ou encastrées dans la maçonnerie, suivant calculs thermique et acoustique.

3.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

3.5.1. Pièces principales

Les fenêtres et portes-fenêtres seront équipées, suivant plans, de volets roulants extérieurs sauf pour les salles de bains, salle d'eau et WC.

Coffre PVC monobloc, d'une façon générale (RdC, R+1 et R+2).

Coffres préfabriqués intégrés dans les voiles de façades (type TITAN ou équivalent) pour les logts situés au R+3 (sont concernés les logts A31, B31 et B32)

Volets roulants avec lames aluminium.

Manceuvre motorisée pour toutes les baies concernées avec commande individuelle et centralisée.

3.6. MENUISERIES INTERIEURES

3.6.1. Huisseries et bâtis

Les huisseries des portes seront métalliques.

3.6.2. Portes intérieures

Les portes à vantail ouvrant(s) à la française seront composées d'une âme alvéolaire et de 2 parements matricés au design contemporain, peintes en blanc, avec poignée et rosace couleur inox, et équipées de condamnation par verrou pour les salles de bains, les salles d'eau et les W.C.

Les portes coulissantes à vantail escamotable (SdD et dressing, suivant plans) seront composées d'une âme alvéolaire et de 2 parements matricés au design contemporain, peintes en blanc, avec poignée cuvette et équipées de condamnation par verrou pour les salles d'eau.

3.6.3. Impostes en menuiserie

Les impostes seront réalisées dans le même matériau que les cloisonnements.

3.6.4. Portes palières

Les portes palières seront du type bloc-porte "acoustique anti-effraction" BP1 composé d'une âme composite blindée et de 2 parements en fibre dure.
Décoration au choix de l'Architecte sur la face extérieure.
Pare-flamme ½ heure.

Elles seront équipées d'une serrure de sûreté 5 pènes latéraux sur organigramme A2P 1* avec microviseur, butée de porte et béquille double couleur inox.

Elles seront peintes en blanc sur la face intérieure, et dans la couleur définie par l'architecte sur la face extérieure, visible des parties communes.

3.6.5. Portes de placards

Les placards seront équipés de portes du type SOGAL ou équivalent, teinte blanc nacré structuré, toute hauteur d'étage, épaisseur 16 mm.

Placards de largeur ≤ à 0,80 m équipés d'une porte battante.

Placards de largeur > à 0,80 m équipés d'une porte(s) coulissante(s).

Les portes de placards situées dans l'entrée (hors logts A01, A02, A11, A12, A21, A22 et B01, B05, B06, B07, B11, B15, B16, B17, B21, B25, B26, B27) seront pourvues d'un miroir.

3.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

3.7.1. Garde-corps balcons et terrasses

Garde-corps en béton avec lisses métalliques horizontales en métal thermolaqué, selon plans architecte.

3.7.2. Garde-corps en tableaux de baies

Sans objet

3.7.3. Ouvrages de serrurerie

Les placards à persiennes "cache-PAC ou séchoirs" situés sur les terrasses et balcons seront en métal thermolaqué.

Les serrureries (emplacement suivant plans de vente) seront en ferronnerie peinte ou en métal thermolaqué.

3.7.4. Mains courantes & GC d'escaliers

En acier peint ou alu thermolaqué au choix de l'architecte.

3.8. PEINTURES

3.8.1. Peintures extérieures

3.8.1.1. Sur menuiseries extérieures

Sans objet

3.8.1.2. Sur serrurerie

1 couche de primaire, 2 couches de peinture acrylique satinée sur serrurerie, lisses, garde-corps ou mains courantes non laqués.

3.8.1.3. Sur sous-face des balcons, loggias, terrasses, débords

2 couches de peinture pliolite.

3.8.2. Peintures intérieures

3.8.2.1. *Sur menuiseries*

Après préparation du support, il sera appliqué 2 couches de peinture blanche sur les menuiseries bois et huisseries métalliques.

3.8.2.2. *Sur plafonds*

- Pièces sèches (compris WC, cuisines et kitchenettes)
Peinture lisse mate.
- Salles de bains - salles d'eau
Peinture lisse velours satiné.

3.8.2.3. *Sur murs*

- Pièces sèches (compris cuisines et kitchenettes)
Peinture lisse velours satiné.
- Salles de bains - salles d'eau - WC
Peinture lisse satinée (en complément des parois revêtues de faïence).

3.8.2.4. *Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers*

Sur les canalisations et tuyauteries apparentes, il sera appliqué 2 couches de peinture satinée ou brillante blanche.

3.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

3.9.1. Equipements ménagers en cuisine

Attentes eau chaude et eau froide ainsi que l'évacuation pour raccordement ultérieur par l'acquéreur de l'évier (non fourni).

Deux alimentations eau froide (lave-linge et lave-vaisselle) avec deux robinets d'arrêt (le lave-linge, suivant les plans de vente, peut-être prévu dans la salle de bains).

Siphons indépendants pour vidange lave-linge et lave-vaisselle.

3.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

3.9.2.1. *Distribution d'eau froide*

Distribution par canalisation en cuivre ou en polyéthylène réticulé sous cintroplast noyé dans la chape de ravaillage pour liaisons entre locaux éloignés - remontées aux appareils apparentes sur colliers.

3.9.2.2. *Production et distribution d'eau chaude sanitaire collective*

La production d'eau chaude sera assurée par une installation collective thermodynamique comportant des pompes à chaleur extérieures de type air/eau associées à des modules hydrauliques (unités intérieures) et un ballon de stockage installés dans un local spécifique.

Distribution intérieure des logements en tube PER noyé dans la chape de ravaillage ou multicouche pour les liaisons principales - remontées aux appareils apparentes sur colliers.

3.9.2.3. *Evacuations*

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC apparents, raccordées aux chutes.

3.9.2.4. *Branchements en attente*

Décrit au 3.9.1.



3.9.2.5. *Appareils sanitaires*

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Les salles de bains seront équipées d'une baignoire de 1,70 m de longueur en acrylique, teinte blanche, série ULYSSE de chez PORCHER ou équivalent, avec tablier en matériau hydrofuge revêtu de faïence, y compris trappe de visite.

Suivant plans, les salles d'eau seront équipées de receveurs de douche en céramique extra-plat de 90 x 120 ou 90 x 140 (suivant plans), série OKYRIS+ de chez PORCHER ou équivalent.

Les salles de bains et salles d'eau seront dotées d'un meuble de toilette simple vasque (0,80m) ou double vasques (1,20m), suivant plans, surmonté d'un miroir.

Modèles MONTERREY 800 ou NOJA 1200 de chez SALGAR ou équivalent.

Les WC seront équipés de bloc cuvette suspendu en porcelaine vitrifiée, série TONIC II de chez IDEAL STANDARD ou équivalent, avec bâti-support, abattant double à descente progressive et réservoir attendant, à mécanisme silencieux 3/6 litres et muni d'un déclenchement par plaque de commande.

Lave-mains en porcelaine vitrifié série ULYSSE de chez PORCHER ou équivalent dans certains WC indépendants, suivant plans.

3.9.2.6. *Robinetterie*

Vasques : mitigeur monotrou chromé à cartouche céramique, avec classement acoustique NF, série BAUEDGE de chez GROHE ou équivalent.

Baignoires : robinetterie mitigeuse thermostatique "bain-douche" chromé, avec classement acoustique NF, série GROHTHERM 800 de chez GROHE ou équivalent, d'une façon générale.

Série GROHTHERM 1000 de chez GROHE ou équivalent, pour les logts situés au R+3 (sont concernés les logts A31, B31 et B32).

Douches : robinetterie mitigeuse thermostatique chromé, avec classement acoustique NF, série GROHTHERM 800 de chez GROHE ou équivalent, d'une façon générale.

Série GROHTHERM 1000 de chez GROHE ou équivalent, pour les logts situés au R+3 (sont concernés les logts A31, B31 et B32).

3.9.2.7. *Accessoires divers*

Ensemble de douche modèle TEMPESTA COSMOPOLITAIN 100 de chez GROHE ou équivalent. Douchette à main et flexible sur barre murale.

Robinet de puisage pour les terrasses des logements disposant d'un jardin ou d'une jardinière privative.

3.9.3. Equipements électriques

3.9.3.1. *Type de l'installation*

Installation encastrée conforme aux réglementations en vigueur.

L'électricité est distribuée dans le logement depuis le tableau équipé d'un disjoncteur différentiel réglable suivant la puissance nécessaire,

Répartition du courant par circuits en fils de cuivre de section conforme à la réglementation, en fourreaux encastrés dans les dalles et cloisons, placées au-dessus du plafond ou dans les vides de construction ou dans les plinthes électriques.

Liaison équipotentielle dans la salle de bains et de douches.



3.9.3.2. Equipement de chaque pièce

L'appareillage sera de type DOOXIE de chez LEGRAND ou équivalent, blanc.
Tous les circuits seront reliés à la prise de terre.

Toutes les prises de courant seront à éclipse.

Les dispositifs de protection seront constitués par des disjoncteurs divisionnaires.

Les points lumineux fixes seront équipés d'un dispositif de connexion pour luminaire (DCL).

L'équipement minimal et la répartition des points d'utilisation dans les logts seront conformes à la norme NF C15-100 et comprendra **au minimum** :

- Hall d'entrée / Dégagement
1 point lumineux fixe en plafond, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon le cas.
1 prise de courant 16A + T.
- Séjour
1 point lumineux fixe en plafond, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon le cas.
7 prises de courant 16A + T ou plus suivant réglementation ; Une des prises sera prévu sous l'interrupteur en hauteur (réglementation handicapé).
1 prise TV - FM.
2 RJ 45 (téléphone) à côté de la prise TV.
- Cuisine
1 point lumineux fixe en plafond, commandé par simple allumage à l'entrée de la cuisine.
1 point lumineux fixe en applique, commandé en simple allumage.
1 sortie de fil servant à alimenter une hotte (hotte non fournie).
6 PC 16A + T dont 4 à 1,10 m du sol ; Une des prises sera prévu sous l'interrupteur (réglementation handicapé).
3 PC 20A + T sur circuit spécialisé pour le lave-linge, lave-vaisselle et four.
1 PC 32A + T sur circuit spécialisé pour la cuisson.
- Kitchenette ou coin cuisine (inférieur à 4m²)
1 point lumineux fixe en plafond, commandé par simple allumage.
1 point lumineux fixe en applique, commandé en simple allumage.
1 sortie de fil servant à alimenter une hotte (hotte non fournie).
3 PC 16A + T dont 2 à 1,10 m du sol.
3 PC 20A + T sur circuit spécialisé pour le lave-linge, lave-vaisselle et four.
1 PC 32A + T sur circuit spécialisé pour la cuisson.
- Chambre principale 
1 point lumineux fixe en plafond, commandé par va et vient.
3 prises de courant 16A +T.
1 PC16A + T sous l'interrupteur en hauteur (réglementation handicapé).
1 prise TV - FM.
1 RJ 45 (téléphone).
- Autres chambres
1 point lumineux fixe en plafond, commandé par va et vient.
3 prises de courant 16A +T.
1 RJ 45 (téléphone).



- Salle de bains ou salle d'eau principale
 - 1 point lumineux fixe en plafond, commandé par simple allumage.
 - 1 point lumineux en applique au-dessus du miroir, commandé par simple allumage.
 - 1 prise de courant 16A +T.
 - 1 PC16A + T sous l'interrupteur en hauteur (règlementation handicapé).
 - 1 liaison équipotentielle.
- Salle d'eau secondaire
 - 1 point lumineux fixe en plafond, commandé par simple allumage.
 - 1 point lumineux en applique au-dessus du miroir, commandé par simple allumage.
 - 1 prise de courant 16A +T.
 - 1 liaison équipotentielle.
- WC indépendant
 - 1 point lumineux fixe en plafond, commandé par simple allumage.
 - 1 PC16A + T sous l'interrupteur en hauteur (règlementation handicapé).
- Terrasse ou balcon principal
 - 1 point lumineux en applique équipé d'un hublot, commandé par simple allumage depuis le séjour.
 - 1 prise de courant étanche 16A + T.

NB : Selon contrainte technique, certains points lumineux en plafonds seront disposés en applique ou spots encastrés dans le cas de pièces équipées de faux-plafonds.

3.9.3.3. *Sonnerie de porte d'entrée :*

1 sonnerie incorporée dans le tableau électrique.

3.9.4. Chauffage - Ventilations

3.9.4.1. *Type de l'installation*

En conformité avec l'étude thermique :

Pour les logts A03, A04, A05, A13, A14, A15, A23, A24, A25, A31 et B02, B03, B04, B12, B13, B14, B22, B23, B24, B31, B32 :

Système de chauffage et de rafraîchissement gainable par vecteur air commandé par une PAC aérothermique individuelle pour les pièces sèches. Sèche-serviettes électriques en SdB et SE.

Pour les logts A01, A02, A11, A12, A21, A22 et B01, B05, B06, B07, B11, B15, B16, B17, B21, B25, B26, B27 :

Chauffage électrique individuel par panneaux rayonnants en pièces sèches, installation avec régulation électronique. Sèche-serviettes électriques en SdB et SE.

3.9.4.2. *Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -4°C :*

+19° C dans les pièces principales, salles de bains et salles d'eau

3.9.4.3. *Production chauffage/rafraîchissement (logts confer article 3.9.4.1.)*

Le chauffage et le rafraîchissement des pièces sèches (séjours, chambres), seront assurés par des pompes à chaleur réversibles à détente directe et à condensation par air.

Implantation en faux-plafond d'une unité intérieure de traitement d'air.

Trappe métallique ou plaque de plâtre au droit de l'unité.

Grilles de soufflage et de reprise d'air en aluminium.

Réglage de la température par thermostat indépendant dans chaque pièce principale et réglage général dans le séjour.

Les unités extérieures des pompes à chaleur réversibles seront installées sur les balcons et terrasses privatives.



3.9.4.4. *Appareils d'émission de chaleur (logts confer article 3.9.4.1.)*

Panneaux rayonnants électriques avec thermostat électronique, estampillés NF et équipés de dispositifs d'arrêt et de régulation dans toutes les pièces sèches chauffées (séjours, chambres, cuisines).

3.9.4.5. *Sèche-serviettes*

Les Salles de Bains et salles d'eau seront équipées de sèche-serviettes électriques, type DANAIS blanc de chez NEOMETIS ou équivalent, d'une façon générale.

Type ADELIS blanc de chez ATLANTIC ou équivalent, pour les logts situés au R+3 (sont concernés les logts A31, B31 et B32).

3.9.4.6. *Conduits et prises de ventilation*

La ventilation des logements s'effectuera par simple flux au moyen d'une VMC inversée (ventilation mécanique contrôlée), les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau, et WC), les groupes VMC seront situés au 1^{er} sous-sol dans des locaux dédiés, suivant plans.

3.9.4.7. *Conduits et prises d'air frais*

En pièces principales (séjours et chambres), des prises d'air frais s'effectueront par des grilles hygro-réglables encastrées dans la maçonnerie ou en partie haute des menuiseries extérieures ou dans les coffres de volets roulants, et par d'étalement des portes de distribution de 2 à 3 cm.

3.9.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

3.9.5.1. *Placards*

Pour les placards de largeur inférieure à 1,00 ml :

- 1 tablette chapelière de la largeur du placard, en mélaminé coloris blanc, et 1 tringle de penderie.

Pour les placards de largeur supérieure ou égale à 1,00 ml :

- aménagement mixte : 1/3 étagère (4 tablettes) et 2/3 penderie avec 1 tablette chapelière, en mélaminé coloris blanc, tringle sous la partie penderie.

3.9.5.2. *Pièces de rangement*

Sans objet.

3.9.6. Equipement de télécommunication

3.9.6.1. *Radio / TV / FM*

Installation d'antennes collectives (hertzienne) destinées à desservir la télévision et la modulation de fréquence.

L'installation permettra la réception de l'ensemble des chaînes en clair de la TNT.

3.9.6.2. *Téléphone*

Depuis la gaine technique du logement, branchement et alimentation jusqu'aux prises RJ45 normalisées situées dans le séjour et la chambre principale.



3.9.7. Domotique

Gestion des volets roulants et du chauffage/rafraîchissement (pour les logements concernés - confer article 3.9.4.1.), via smartphone ou tablette (non fournis) suivant application du fabricant.

3.9.8. Equipement de sécurité**Entrée de la Résidence :**

Portail d'accès aux véhicules à ouverture automatique par télécommandes.

Portillon d'accès aux piétons avec commande d'ouverture par vidéophone.

Entrée commune des bâtiments A et B :

Porte extérieure du sas d'entrée d'immeuble (1^{ère} porte) équipée d'un vidéophone.
Digicode sur la 2^{ème} porte d'entrée du sas d'immeuble.

Eclairage paliers d'étage par détecteurs de présence.

Stationnements aux sous-sols :

Porte générale basculante d'accès aux stationnements à ouverture automatique par télécommande.

Lecteurs à badges VIGIK pour appel de la cabine d'ascenseur depuis chaque niveau de parkings.

4. ANNEXES PRIVATIVES

4.1. PARKINGS/ GARAGES COUVERTS

4.1.1. Sol

Sol en béton surfacé.

4.1.2. Murs et cloisons

Murs en béton armé brut, suivant plans.
Cloisons séparatives des boxes en parpaings.

4.1.3. Plafonds

Dalles béton brute de décoffrage, avec isolation sous les logements.

4.1.4. Ventilations

Ventilation mécanique avec introduction d'air neuf par grille ou conduit maçonné.

4.1.5. Portes

4.1.2.1. Porte d'accès

Voir article 3.9.8.

4.1.2.2. Portes de boxes

Portes basculantes manuelles en tôle d'acier prélaquée avec poignée de manœuvre et condamnation par clé. Localisation suivant plans.

4.1.6. Équipement électrique

Points lumineux fluorescents étanches en plafond des circulations communes commandés sur minuterie par détecteurs de mouvement.

4.1.7. Système de repérage

Séparations par trait de peinture et numérotations au sol pour les parkings.
Numérotation des boxes sur les portes individuelles par peinture au pochoir.

4.1.8. Recharge véhicules électriques

Conformément aux directives du décret n°2016-968 du 13 juillet 2016 et de l'arrêté du 3 février 2017, des prédispositions répondant aux besoins de recharge des véhicules électriques seront prévues sur le projet.

Le TGBT des services généraux sera prévu avec une puissance conservatoire supplémentaire permettant d'alimenter des systèmes de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) à concurrence d'au moins 20% des places de stationnement.

Des fourreaux, des chemins de câbles et des conduits seront prévus pour permettre les cheminements ultérieurs des réseaux dédiés IRVE.

Ne s'agissant que d'un pré-équipement, les circuits électriques (depuis le tableau des SG) et les équipements sont à la charge des copropriétaires concernés.



4.2. JARDINS PRIVATIFS (DESCRIPTION SUIVANT PLANS ESPACES VERTS)

Sont concernés : le logement A05.

4.2.1. Plantations

Gazon de plaquage sur toute la surface du jardin.
L'ensemble suivant plans espaces verts du permis de construire.

4.2.2. Clôtures

En limite du jardin privatif, il sera posé une clôture grillagée de 1,50 mht.

4.2.3. Equipement de plomberie

Il est prévu un robinet de puisage extérieur.

4.2.4. Arrosage

Réseau d'arrosage automatique.
Programmateurs à piles.

5. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

5.1. SAS & HALL D'ENTRÉE

Selon plans d'aménagement et de décoration de l'architecte.

5.1.1. Sols et plinthes

Revêtement en grès cérame 30 x 60 ou autre format, suivant choix et calepinage de l'Architecte.

Plinthe assortie au pourtour.

5.1.2. Parois

Revêtement type peinture décorative et/ou carrelage mural et miroir, selon projet de décoration de l'Architecte.

5.1.3. Plafonds

Faux-plafonds BA13 et acoustique peints.

5.1.4. Équipement électrique

Appliques ou plafonniers et/ou spots, suivant plan de décoration de l'Architecte commandés par détecteurs de mouvement.

5.1.5. Ecran d'affichage

Ecran interactif 21 pouces 4G, de type OECKO ou équivalent, sur une des parois du hall d'entrée.

5.1.6. Portes d'entrée d'immeuble

Ensembles vitrés avec menuiserie en aluminium thermolaqué, comprenant un vantail ouvrant à la française avec ferme porte et une partie(s) fixe(s) latérale(s) vitrées (suivant plans).

Fermeture par ventouses électromagnétiques avec commande d'ouverture par vidéophone depuis l'appartement pour la porte extérieure.

Ouverture par digicode pour la 2^{ème} porte.

Contrôle d'accès par badge type VIGIK.

5.1.7. Boîtes aux lettres et boîtes à colis

Sans objet = ensembles boîtes aux lettres et colis situés à l'entrée du Programme.

5.2. CIRCULATIONS DESSERVANT LES LOGEMENTS

5.2.1. Sols et plinthes

Revêtement en grès cérame 30 x 60 ou autre format, suivant choix de l'Architecte.

Pose droite. Plinthe assortie au pourtour.

5.2.2. Murs

Revêtement type peinture décorative ou autre revêtement suivant étude décorative de l'architecte et nécessité acoustique.

5.2.3. Plafonds

Faux-plafonds BA13 et acoustique peints ou dalles 60 x 60 sur ossature métallique, suivant choix de l'Architecte.



5.2.4. Equipement électrique

Appliques ou plafonniers et/ou spots, selon choix de l'Architecte commandés par détecteurs de mouvement pour chaque palier d'étage.

5.3. CIRCULATIONS DES NIVEAUX DE PARKINGS**5.3.1. Sol**

En béton surfacé.

5.3.2. Murs

Gouttelette ou peinture vinylique blanche pour les sas et paliers d'ascenseurs.
Murs laissés bruts pour les zones de parkings.

5.3.3. Plafonds

Gouttelette ou peinture vinylique blanche dans les sas et paliers d'ascenseurs, hors zones isolées sous parties habitables.
En béton brut avec isolation sous parties habitables dans les zones de parkings.

5.3.4. Equipement électrique

Points lumineux en plafond commandés sur minuterie par boutons poussoirs ou détecteurs de mouvement.

5.4. MONTEES D'ESCALIERS**5.4.1. Escaliers et paliers**

Béton surfacé avec peinture anti-poussière sur les marches et c/marches.

Les paliers des cages d'escaliers desservant les logements, seront carrelés.
Les autres paliers d'escaliers seront en béton surfacé.

5.4.2. Murs

Gouttelette ou peinture vinylique blanche.

5.4.3. Plafonds et sous-face escaliers

Gouttelette ou peinture vinylique blanche.

5.4.4. Eclairage

Points lumineux commandés sur minuterie par boutons poussoirs à voyant lumineux ou détecteurs de mouvement.

5.5. LOCAUX COMMUNS**5.5.1. Locaux TDM (Tri Déchets Ménagers)**

Revêtement de sol en carreaux de grès cérame antidérapant.

Faïence sur 1,80 mht environ au-dessus du sol fini, au pourtour du local, complément en peinture vinylique.

Serrure de sûreté avec clé depuis l'extérieur, et bouton moleté depuis l'intérieur.

Point lumineux étanche au plafond commandé par interrupteur temporisé ou détecteur de mouvement.

Robinet de puisage et siphon de sol.



5.5.2. Locaux vélos

Sol, murs et plafond en béton brut.
Points lumineux au plafond commandé par détecteur de mouvement.
Cloisons et porte d'accès métallique grillagée.

5.5.3. Local atelier

Béton surfacé au sol avec peinture anti-poussière.
Peinture vinylique sur les murs.
Plafond en béton brut.
Points lumineux étanches au plafond commandé par interrupteur SA ou détecteur de mouvement.
1 station d'entretien et de maintenance des vélos.

5.6. LOCAUX TECHNIQUES (SRI, ECS, VMC)

Béton surfacé au sol.
Murs et plafond bruts.
Porte en bois, coupe-feu suivant réglementation.
Equipées de serrure de sûreté avec clé depuis l'extérieur, et bouton moleté depuis l'intérieur (excepté local ECS : barre antipanique côté intérieur).
Point lumineux étanche au plafond commandé par interrupteur SA.

5.7. LOCAL TRANSFORMATEUR ENEDIS

Local transformateur construit conformément aux prescriptions ENEDIS, situé à l'entrée de la Résidence.

6. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

6.1. ASCENSEURS

Tous les niveaux y compris les sous-sols seront desservis par des ascenseurs électriques de 630kg- 1 m/s avec portes palières coulissantes automatiques à 2 vantaux, ouverture latérale. Porte palière et façade en inox brossé au niveau d'accès (RdC), peintes pour tous les autres niveaux.

Cabines en tôle d'acier lisse ; sol revêtement dito Hall ou autre matériaux au choix de l'Architecte et parois en revêtement stratifié ou inox au choix de l'Architecte.

Eclairage encastré dans faux-plafond.

Main courante en aluminium.

Miroir sur une des parois.

L'appel cabine depuis les niveaux parkings se fait par un lecteur à badges VIGIK.

Téléalarme et report d'alarme sur centre de dépannage.

6.2. EVACUATION EAUX D'ECOULEMENT

Par canalisations PVC raccordées gravitairement (ou avec système de relevage, suivant nécessités) au réseau pluvial par l'intermédiaire d'un système de rétention conformément au Permis de Construire et au réseau eaux usées de la Commune.

6.3. TELECOMMUNICATIONS

6.3.1. Téléphone

Depuis la pénétration dans chaque bâtiment, distribution dans la colonne montante réservée à cet effet et dans laquelle le réseau de chaque appartement vient se raccorder.

6.3.2. Antenne T.V. et radios

Installation d'une antenne permettant la réception de l'ensemble des chaînes en clair de la TNT. Colonne de distribution dans une gaine technique.

6.3.3. Pré-équipement "fibre optique"

Pré-câblage en fibre optique de la gaine technique de chaque logement (GTL) depuis le boîtier de pied d'immeuble (BPI) situé dans un local ou armoire technique spécifique, conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

Les containers seront fournis par le Syndic de la Copropriété.

6.5. ALIMENTATION EN EAU

6.5.1. Comptages généraux

Il est prévu un comptage général pour l'ensemble de la propriété.
Emplacement à définir avec la compagnie concessionnaire.

6.5.2. Colonnes montantes

En PVC, départ d'alimentation et anti-bélier en tête.

6.5.3. Alimentation

Régulateur de pression :
Détendeur régulateur de pression si nécessaire.
Arrivée d'eau pour desservir les communs.

6.5.4. Branchements particuliers

Manchette en attente dans les placards techniques prévus à cet effet.
La fourniture, la pose et l'abonnement des compteurs individuels situés en placards techniques des parties communes seront souscrit par le Syndic chargé de gérer la Copropriété auprès d'une société prestataire privée.
Piquage sur la colonne montante avec distribution vers chaque logement.

6.5.5. Eau chaude sanitaire

Production d'eau chaude sanitaire assurée par une installation collective thermodynamique (Voir article 3.9.2.2)
La fourniture, la pose et l'abonnement des compteurs individuels seront souscrits par le Syndic chargé de gérer la Copropriété auprès d'une société prestataire privée.
Cheminement en plafond du 1^{er} sous-sol pour les collecteurs primaires.
Colonnes montantes de distribution et réseaux de bouclage installés dans les gaines techniques des logements.
Manchette pour mise en place du compteur défalcateur dans chaque logement.

6.6. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**6.6.1. Comptage des Services Généraux**

Comptage Services généraux : un compteur sera installé pour l'ensemble des parties communes, compris parkings.

6.6.2. Branchements et comptages particuliers

Branchement particulier dans la gaine technique ENEDIS à chaque étage,
Comptage mis en place par ENEDIS, prévu sur le tableau abonné.

6.7. ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet

6.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs seront fournis par le Syndic de la Copropriété suivant les exigences du Service de Sécurité Incendie.

7. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS

7.1. VOIRIES ET PARKINGS

7.1.1. Voiries et aires de stationnement

Surface de roulement en béton surfacé et/ou enrobé.

7.1.2. Trottoirs et piétonniers

En enrobé ou stabilisé ou béton désactivé selon plan d'ensemble de l'architecte.

7.1.3. Portail et portillon d'accès à la Résidence

Portail à 1 vantail coulissant d'accès aux véhicules en métal thermolaqué.
Commande d'ouverture par émetteur portatif.

Portillon d'accès aux piétons ouvrant à la française en métal thermolaqué.
Commande d'ouverture par platine vidéophone et bouton poussoir pour la sortie.

Fermeture par ventouses électromagnétiques.

Contrôle d'accès par badge type VIGIK sur platine.

7.1.4. Boîtes aux lettres et boîtes à colis

Au droit de l'accès à la Résidence, ensembles boîtes aux lettres à ouverture totale suivant les normes de la POSTE. Coloris au choix de l'architecte.

3 boîtes à colis connectées, type BoksHUB de chez BOKS ou équivalent.

7.2. LOCAL DE STOCKAGE CONTAINERS OM

Revêtement de sol en carreaux de grès cérame antidérapant.

Faïence sur 1,80 mht environ au-dessus du sol fini, au pourtour du local, complément en peinture vinylique.

Porte métallique équipée d'une serrure de sûreté avec clé depuis l'extérieur, et bouton moleté depuis l'intérieur.

Point lumineux étanche au plafond commandé par interrupteur temporisé ou détecteur de mouvement.

Robinet de puisage et siphon de sol.

Ventilation naturelle.

7.3. ESPACES VERTS

7.3.1. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Les espaces verts communs seront réalisés conformément au plan d'aménagement de l'architecte.

7.3.2. Arrosage

Réseau d'arrosage automatique pour certaines plantations communes.

Programmateurs à piles.

Il est prévu un comptage particulier pour l'arrosage automatique.

7.3.3. Clôtures

L'opération sera séparée des propriétés voisines par une clôture grillagée double torsion de 1,80 mht, suivant plan architecte, si absence de clôtures existantes.

7.4. PISCINE

7.4.1. Bassin

Bassin en béton armé revêtu d'une membrane en polyester stratifié assurant l'étanchéité et la finition. Eclairage par projecteurs.

Margelles en dalle céramique ou autre.

L'accès à la zone piscine s'effectue obligatoirement par un pédiluve.

Portillon et clôture périphérique suivant normes en vigueur.

7.4.2. Plage

Revêtement de sol en dalles céramique 60 x 60 ou autre format posées sur plots.

Douche extérieure au-dessus du pédiluve.

Délimitation de la plage par clôture ou muret, selon plan architecte.

7.4.3. Sanitaires piscine

Au niveau RdC : Dimensions et distribution suivant plans de l'Architecte

Revêtement de sol en carreaux de grès cérame antidérapant.

Faïence sur 2,10 mht environ au-dessus du sol fini, au pourtour du local, complément en peinture lisse blanche.

Peinture lisse en plafond.

Portes intérieures en bois peintes sur huisserie métallique.

Blocs cuvettes WC en porcelaine.

Plan de toilette double vasque en matériau composite.

Points lumineux étanches au plafond commandés par interrupteurs SA ou détecteur de mouvement.

Siphon de sol.

Ventilation branchée sur la VMC.

7.4.4. Local technique

Filtration de la piscine dans un local technique dédié, au 1^{er} sous-sol.

Béton surfacé au sol.

Murs et plafond bruts.

Porte en bois, coupe-feu suivant réglementation.

Equipées de serrure de sûreté avec clé depuis l'extérieur, et bouton moleté depuis l'intérieur.

Points lumineux étanches au plafond commandés par interrupteurs SA.

Ventilation branchée sur la VMC.

Installation technique de filtration conforme à la réglementation en vigueur.

7.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR

7.5.1. Signalisation de l'entrée d'immeuble

Selon plan.

7.5.2. Eclairage des voiries, cheminements d'accès & espaces verts

Suivant localisation : soit par projecteurs encastrés, soit par bornes lumineuses, soit par spots directionnels, soit par candélabres, l'ensemble étant commandé par un interrupteur crépusculaire associé à une horloge.



7.6. RESEAUX DIVERS

7.6.1. Eau

Réseau enterré d'adduction desservant les bâtiments à partir d'une vanne de prise en charge.

7.6.2. Electricité

Réseau basse tension enterré depuis le poste de transformation extérieur situé à l'entrée de la Résidence.

7.6.3. GAZ

Sans objet

7.6.4. Egouts

Les réseaux eaux usées des bâtiments sont exécutés en canalisation PVC type assainissement, raccordés sur le réseau d'égout de la Ville.

7.6.5. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement

Evacuation des eaux de pluies des cheminements et voiries par caniveaux et/ou regards grilles. Evacuation naturelle des espaces verts par infiltration.

Des bassins de rétention EP seront mis en œuvre suivant les exigences de l'arrêté du Permis de Construire et/ou du rapport du bureau d'étude spécialisé.

7.6.6. Télécommunications

Le réseau télécommunication se raccordera à une chambre de tirage conforme au plan type de l'opérateur de télécommunication.

7.7. ORGANIGRAMME DES CLES

Les clés des portes palières permettent l'ouverture des portes des locaux Tri Déchets Ménagers, atelier, vélos, sanitaires piscine et du local conteneurs OM extérieur. Il sera fourni 3 clés par appartement non reproductibles.

Il sera également fourni des badges de proximité type VIGIK résident, pour ouvrir certaines portes communes de la Résidence, à savoir :

- logts type T1 et T2 = 2 badges/logt
- logts type T3 = 3 badges/logt
- logts type T4 = 4 badges/logt
- logts type T5 = 5 badges/logt

NOTA : Il est bien précisé que les marques et produits ne sont donnés qu'à titre indicatif et comparatif, le présent descriptif ayant été établi avant leur mise en œuvre.

Lorsque deux références de matériel sont indiquées, il s'agit de matériels de qualité équivalente mis en concurrence, le choix définitif revenant au Maître d'Ouvrage sur proposition des entreprises.

Le Maître d'Ouvrage peut y apporter toute modification nécessaire en cas de force majeure (réglementation administrative contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des livraisons) ou d'impératif technique le mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition, ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de réalisation des travaux.

Le remplacement éventuel de certains matériaux par le Maître d'ouvrage devra respecter une qualité équivalente.



